

Charte Aquagym du LABSPORT

Le LABSPORT est une association labellisée **Maison Sport-Santé** (MSS) depuis janvier 2020. Notre mission principale est d'accueillir, accompagner et orienter toute personne souhaitant reprendre ou pratiquer une activité physique régulière quels que soient son âge et ses pathologies.

Le LABSPORT vous propose un programme d'activités physiques adaptées de 10 semaines. Des programmes complémentaires sont proposés comme l'aquagym adaptée. Des règles spécifiques s'appliquent à ce programme. Les séances sont réalisées de manière collective, par des enseignants en Activité Physique Adaptée (APA)¹ diplômés du BNSSA. Celles-ci sont réservées aux adhérents de l'association.

I. Sécurité des données personnelles et de santé

Le LABSPORT utilise l'application ODOO comme outil de stockage de données sécurisé et de gestion administrative au quotidien. Nous nous engageons à assurer la confidentialité de l'ensemble des données récoltées. Ces données peuvent être utilisées de façon anonymisée pour justifier auprès des financeurs des subventions obtenues.

Le LABSPORT s'appuie sur cette plateforme pour inscrire les adhérents sur leurs séances d'aquagym.

II. Parcours du pratiquant

1) Engagement du pratiquant

Lors du bilan initial, l'adhérent(e) s'engage à transmettre sa **Prescription Médicale**, informer le professionnel APA de **l'ensemble de ses données de santé**,

La prescription médicale est à renouveler annuellement, tout comme la cotisation au Labsport, pour continuer de bénéficier des programmes proposés.

Tout au long du programme, l'Enseignant APA se réserve le droit de refuser une personne en séance ou de proposer à l'adhérent(e) un lieu de pratique plus adapté.

L'adhérent s'engage à **payer, dans les locaux du Labsport, l'adhésion ainsi que le montant correspondant au nombre de séances réservés** (cf tableau ci-dessous). La réservation de séance(s), se fait obligatoirement au Labsport. L'intégralité des séances doivent être réglées avant de commencer les séances (Des paiements échelonnés sont possibles).

¹ L'enseignant APA est titulaire d'une **Licence ou d'un Master** afin d'intervenir auprès de personnes dont les aptitudes physiques, psychologiques ou sociales réduisent leur niveau d'activité et leur participation sociale (pathologies chroniques, handicap, ...). L'enseignant en APA propose des **situations motrices d'enseignement** qui utilisent des activités physiques, sportives ou artistiques dans des conditions techniques, matérielles, réglementaires et motivationnelles adaptées à la situation et à la sécurité du pratiquant et dans un objectif de **rééducation, de réadaptation**, d'éducation, de prévention et/ou d'insertion sociale.

Grille Tarifaire	1 Séance	5 Séances	10 Séances
Prix unitaire	10 €	10 €	10 €
Total	10 €	50 €	100 €

Les réservations se font à la séance ou par pack de 5 ou 10 séances.

L'adhérent(e) s'engage à :

- ❖ être **présent sur l'intégralité des séances réservées**
- ❖ **Respecter les horaires** déterminés et **prévenir en cas d'absence (en cas de retard, nous ne sommes pas responsable de votre impossibilité de rentrer dans les locaux)**
- ❖ **Se rapprocher de sa mutuelle** pour une potentielle prise en charge de son programme d'aquagym adaptée
- ❖ Se présenter dans une tenue adaptée.

Le LABSPORT se réserve le droit de modifier les plannings en cas d'évènements organisés ou imprévus au cours de l'année. En contrepartie, il s'engage à prévenir les adhérents en cas de modification de créneaux ou d'annulation de séances.

Les règlements sont effectués auprès d'un salarié du LABSPORT par chèque, espèce ou carte bancaire. Une facture sera délivrée à toute personne qui en effectue la demande. Il est à noter que certaines **complémentaires santé** peuvent prendre en charge tout ou partie du coût des séances. Chaque adhérent doit se renseigner auprès de sa mutuelle sur les modalités de remboursement.

Les séances d'aquagym **ne peuvent pas être reportées** peu importe le motif (*hors hospitalisation*). Chaque séance réservée est dûe.

2) Hygiène et sécurité

Le LABSPORT garantit un encadrement adapté et sécurisé avec des séances personnalisées à chaque personne en fonction de ses besoins, de ses capacités et de ses envies. En cas de problème de santé apparent, les enseignants en APA peuvent refuser un adhérent non apte à la réalisation de la séance pour sa sécurité.

L'adhérent s'engage à respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition par le LABSPORT et la piscine. A la fin de la séance, l'enseignant APA étant obligé de fermer l'accès à la piscine, l'adhérent s'engage à quitter rapidement l'établissement.

En cas d'urgence nécessitant des gestes de premiers secours, l'adhérent autorise le personnel formé à intervenir pour porter assistance, en respectant les protocoles établis.

III. Respect

L'adhérent s'engage à respecter l'enseignant APA, ses consignes ainsi que les autres adhérents présents lors des séances. Aucun jugement envers les autres ne sera admis, quel qu'il soit (raciste, sexiste, propos homophobes, etc).

Si un élément personnel est important à connaître, je m'engage à en informer l'enseignant APA. En cas d'absence à une séance, je préviens le LABSPORT. Ce dernier est le seul intermédiaire pour réguler certaines situations (inscriptions, problématiques rencontrées)

IV. Vie associative

Le LABSPORT informe et invite les adhérent(e)s aux événements en lien avec le sport-santé auxquels il participe ou qu'il organise.

L'adhérent peut, s'il le souhaite, être bénévole au LABSPORT. Les bénévoles participent à l'organisation des événements et à la vie associative du LABSPORT (accueil téléphonique, permanence, etc).

V. Dons

Notre association œuvre au quotidien pour promouvoir le sport santé et l'activité physique adaptée. A ce titre, vous pouvez faire un don à l'association. Vous avez la possibilité de recevoir des reçus fiscaux (Avec un don de 100 €, vous avez le droit à une déduction fiscale de 66 €).

Votre contribution permet de faire vivre la vie associative du LABSPORT, renouveler le matériel, organiser des évènements, etc.